

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la ville de Kinshasa
(KIN-ELEND A)

Recrutement d'un Ingénieur Génie Civil pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction du mur de clôture pour la sécurisation du site de la Station de Traitement des Boues de vidange (STBV) de CNPP/UNIKIN dans la ville de Kinshasa

TERMES DE REFERENCE

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (projet KIN ELEND A).

L'objectif de développement du projet KIN ELEND A est d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services ainsi qu'aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le projet KIN ELEND A est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le projet KIN ELEND A vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili.

Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

1. Infrastructures et services résilients

1.1. Services de base à l'échelle de la ville

1.1.a. Approvisionnement résilient en eau

1.1.b. Assainissement

1.1.c. Gestion des déchets solides

1.1.d. Résilience des infrastructures et des services énergétiques

- 1.2. Amélioration des quartiers
 - 1.2.a. Mobilité et routes urbaines
 - 1.2.b. Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion
 - 1.2.c Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité
- 2. Communautés inclusives et résilientes**
 - 2.1. Inclusion socio-économique
 - 2.1.a. Entretien des infrastructures et inclusion sociale
 - 2.1.b. Développement des compétences
 - 2.1.c. Prévention de la violence
 - 2.2. Aménagement urbain et gestion du foncier
 - 2.3. Gouvernance locale
- 3. Gestion du projet**
- 4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle**

1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet

i) Agences d'exécution du projet

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du projet sont reprises ci-dessous :

- ❖ La Cellule Infrastructures chargée de la coordination du projet et de la mise en œuvre d'une partie des activités de la sous-composantes 1.1 (volet 1.1.c « Gestion des déchets solides » et de la composante 2. Communautés inclusives et résilientes ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;
- ❖ La Cellule d'exécution des projets Eau, « CEP-O » en sigle pour les volets 1.1.a. « Eau » et 1.1.b. « Assainissement » de la sous-composante 1.2. « Services de bases à l'échelle de la ville ».
- ❖ L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et de l'Electricité « UCM » en sigle, responsable de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.d. « Energie » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville » ;
- ❖ L'Institut National de Préparation Professionnelle « INPP » en sigle, porteur du volet 2.1.b « Développement des compétences » de la sous-composante 2.1. « Inclusion socio-économique » ;
- ❖ La Cellule de Développement Urbain de Kinshasa « CDUK » en sigle, qui a la responsabilité technique de tous les autres volets relatifs à la ville de Kinshasa. Elle sera également étroitement associée à la préparation technique des volets avec l'appui de la Cellule Infrastructures. Elle sera en charge de la mobilisation des parties prenantes pour l'appropriation des populations aux activités du projet.
Pour le cas spécifique des activités de renforcement de la gestion et de l'occupation foncières, la ville de Kinshasa collaborera étroitement avec le Ministère National des affaires foncières.

ii) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso;
- Les administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso;

- L'Administration de la ville province de Kinshasa ;
 - La population de Kinshasa en général de façon indirecte.
- Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :
- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
 - Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
 - Le Ministère des finances ;
 - Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
 - Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
 - Le Ministère des Affaires Foncières ;
 - Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
 - Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) de la VK ;
 - La REGIDESO ;
 - La SNEL ;
 - Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
 - Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
 - Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme-ISAU).

Outre le projet Kin Elenda, la CEP-O assure également la mise en œuvre du Projet d'approvisionnement en eau pour l'ozone, financé par les Fonds de l'OPEP pour le développement international, « OFID » en sigle, au titre de l'Accord de prêt N° 14361P signé le 23 juillet 2020 entre l'OFID et le Gouvernement de République démocratique du Congo.

En plus, dans le cadre du Projet d'Accès, de la Gouvernance et de Réforme du secteur de l'Eau et de l'Electricité « AGREE » financé par la Banque mondiale au titre de l'accord de financement portant sur le crédit n° 7066-ZR et le don n°D9890-ZR signé le 01 juin 2022, la CEP-O assurera la mise en œuvre des activités des volets Eau et Assainissement ainsi que du nouveau projet, Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA », financé par la Banque mondiale

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous l'autorité directe de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO), le **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** est chargé d'assurer la mission se rapportant au **contrôle et surveillance des travaux de construction du mur de clôture pour la sécurisation du site de la Station de Traitement des Boues de vidange (STBV) de CNPP/UNIKIN dans la ville de Kinshasa** du projet KIN ELENDA.

Le Contrôleur Ingénieur Génie Civil supervisera sur site l'ensemble des activités de surveillance et contrôle des travaux et sera le répondant direct vis-à-vis de l'entreprise. Le Contrôleur Ingénieur Génie Civil travaillera sous la supervision de la CEP-O (sous cellule Opérations) et en étroite collaboration avec la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK), étant entendu qu'il assumera pleinement la responsabilité des analyses et interprétations des activités, ainsi que des conclusions et recommandations de ses rapports. Il prendra cependant en compte les remarques et les commentaires faits par la CDUK et la CEP-O sur ses rapports. Le Contrôleur Ingénieur Génie

Civil assistera la CEP-O à organiser la programmation des activités et de compiler à la fin de chaque journée les données d'exécution desdits travaux.

La mission de **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** comprend, entre autres :

- i) La préparation des différents termes de référence et spécifications techniques ;
- ii) La supervision de la réalisation de toutes les études techniques préparatoires ;
- iii) Le contrôle des matériels dédiés aux travaux présentés par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux ;
- iv) Le contrôle des plans et des spécifications fournis par l'entrepreneur, notamment les plans d'exécution ou toute autre modification ;
- v) Le contrôle des matériaux préparés dans les ateliers de l'entreprise ou tout autre atelier de ses sous-traitants ;
- vi) La vérification et le contrôle des implantations des ouvrages ;
- vii) Le contrôle et suivi de la réalisation des ouvrages ;
- viii) Le contrôle et suivi du calendrier de réalisation ;
- ix) La participation à des réunions de chantier et à la réception provisoire et réception définitive ;
- x) La rédaction des procès-verbaux de réunions de chantier, d'essais et de réceptions ;
- xi) L'établissement hebdomadairement pour le compte de la CEP-O, de l'état d'avancement physique des travaux ;
- xii) L'assurance en permanence du lien entre la CEP-O, la CDUK et l'entreprise des travaux, et apprécier la conformité technique des ouvrages réalisés ;
- xiii) L'organisation des réceptions des ouvrages réalisés ;
- xiv) La préparation des attachements en collaboration avec l'entreprise ;
- xv) La vérification et l'approbations des décomptes provisoires mensuels sur la situation de l'entreprise ;
- xvi) La réalisation de toute autre tâche ou activité confiée par la CEP-O et compatible avec sa fonction.

3. LIENS HIERARCHIQUES

Le **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** est placé sous la supervision directe de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO) de la CEP-O à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne les activités prévues dans le cadre de sa mission.

4. ATTRIBUTIONS ET TACHES

Le **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** réalise, sous l'autorité de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO) de la CEP-O la mission décrite ci-dessus. Il doit donc s'assurer :

- de la qualité des dossiers de notamment :
 - les spécifications techniques et Dossier d'appel d'Offres ;
 - les Notes techniques, les plans et dossiers d'exécution.
- de la qualité des prestations réalisées ;
- du respect de la qualité, des délais, et des coûts des prestations réalisées dans le cadre du projet.

Sur la base du manuel des procédures, le MEP et des exigences de l'ingénierie, ses tâches au sein du projet consisteront aussi à :

4.1. Participation à la sélection de l'entrepreneur :

- Collecte des données et renseignements nécessaires ainsi que participation à l'élaboration des Termes de référence et demandes de propositions pour le recrutement des consultants et Assistances Techniques ;
- Participation à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres des fournitures et/ ou des matériaux/travaux pour la sélection des fournisseurs et des entreprises chargées de la réalisation des prestations de fournitures et des travaux ;
- Participation à l'analyse des offres et aux négociations des contrats (consultant, fournisseur, travaux).

4.2. Suivi technique, administratif et financier des activités

- Suivi et mise à jour des plannings des activités en vue du respect des délais contractuels,
- Participation aux réunions régulières avec l'entreprise ;
- Proposition des modifications à apporter aux activités afin d'assurer une meilleure fonctionnalité du projet et approbation des avenants correspondants ;
- Préparation des prévisions budgétaires et suivi l'exécution du budget retenu ;
- Examen des demandes de changement du personnel de l'encadrement de l'entreprise ;
- Approbation des prestations de l'entreprise ;
- Approbation des factures de prestations exécutées l'entreprise ;
- Participation à la réception des équipements et ouvrages du projet ;
- Traitement des correspondances à échanger entre la CEP-O et l'entreprise ;
- Préparation des rapports d'activités détaillés avant chaque mission de supervision du bailleur.

4.3. Coordination et transfert des compétences

- Soutien à l'élaboration des plans de travail et des budgets ;

4.4. Rapports à produire

Le **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** participe à l'élaborations les rapports suivants pour les activités relevant de la sous cellule Opérations :

- Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels sur le niveau d'exécution des activités de contrat de l'entreprise ;
- Les rapports circonstanciés sur les activités de contrat de l'entreprise ;
- Les rapports de fin des activités ;

Il élabore également les rapports mensuels de ses prestations et le rapport d'achèvement de la mission.

4.5. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la Cellule d'Exécution du Projet

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt, le **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** n'assurera que les fonctions définies dans les manuels des procédures et d'exécution du projet.

5. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** signera un contrat de huit (8) mois non renouvelable avec la Coordination de la CEP-O assorti d'une période probatoire de quatre (04) mois. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la CEP-O.

6. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

- Être titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur (Bac +5 minimum) en Génie Civil, en Bâtiments et Travaux Publics ou équivalent ;
- Une expérience professionnelle globale minimale de 10 ans dont au moins 7 ans dans le contrôle et surveillance des travaux des infrastructures et travaux publics. L'expérience dans un projet sur financement de la Banque mondiale ou tout autre bailleur du fond.
- Des Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapports ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d'autres logiciels courants (MS Project, Power Point, etc.) ;
- Une bonne capacité d'organisation, de planification, d'analyse, de coordination et de suivi des activités ;
- Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Une bonne capacité de réparer et traiter les situations difficiles
- Une très bonne maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Ne doit pas avoir de liens professionnels de près ou de loin avec l'entreprise des travaux recrutées pour l'exécution des travaux ;

7. CRITERES DE PERFORMANCES CLES

Le **Contrôleur Ingénieur Génie Civil** devra s'assurer de la /du/de :

- Respect des termes de référence et spécifications techniques applicables à la mission ;
- Qualité des termes de référence, spécifications techniques et rapports d'études ;
- Qualité des biens acquis dans le cadre des contrats des fournitures et/ou travaux ;
- Qualité des ouvrages et équipements réalisés dans le cadre des contrats des travaux ;
- Qualité des rapports (Notes techniques, Dossiers d'exécution, Rapport circonstancier) présentés par l'entreprise ;
- Respect des délais d'exécution des contrats (fournitures et travaux).

La performance sera mesurée sur l'indicateur ci-dessous :

a) Le taux de décaissement annuel sur base des prévisions du PTBA auquel sont attachés un plan de passation des marchés et un plan de décaissement ;

Sur la base des normes ou délai de traitement des dossiers fixés, 4 plages de notation suivantes seront utilisées : Excellent (100 à 90 % sont traités dans les délais ou suivant les normes), Bonne (moins de 90 à 70% sont traités dans les délais et suivant les normes), Médiocre (moins de 70% et 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes) et Faible (moins de 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes).

La performance du **Contrôleur Ingénieur Génie Civil**, pour la période, sera jugée satisfaisante si au terme de l'évaluation, il obtient la note de **80%**.